

Règlement Foulées de l'Espoir du 23 septembre 2023

Parcours : les Foulées de l'espoir seront disputées en individuel sur un parcours de 7.5 et 15 kms
La course enfant sera disputée sur un parcours de 1 et 2 kms en fonction de leur catégorie d'âge.

1km : de 7 à 11 ans

2 kms : de 12 à 13 ans

7,5 kms : dès 16 ans

Départ : 15h30 pour la course enfant et 16h30 pour les Foulées

Ravitaillements : Pour des raisons sanitaires les ravitaillements seront exclusivement du liquide et disposés pour un sur le parcours et l'autre à l'arrivée. Prévoir écôtasse.

Sécurité : des commissaires assurent la sécurité des coureurs. Aucun accompagnateur vélo ne sera autorisé sur le circuit.

Vivonne Loisirs a souscrit auprès d'Allianz une assurance responsabilité civile . Vivonne Loisirs décline toute responsabilité en cas de vol.

Tout coureur non licencié doit être assuré en responsabilité civile et individuel accident.

Conditions et inscription : l'âge minimum des participants est de 16 ans pour 7.5 avec autorisation parentale signée, 18 ans pour le 15 kms , le jour de la course .

Les inscriptions seront accompagnées de la copie de la licence FFA ou du certificat médical portant la mention de non contre-indication de la course à pied en compétition.

Les droits d'engagement de 8 € exclusivement en ligne via le site runchrono.fr .

Classement et récompense : classement individuel pour chaque épreuve, récompenses aux 3 premiers puis aux premiers de chaque catégorie.

Droit à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Vestiaires/Douches : il n'y aura pas de vestiaires et de douches sur le site de la course.

Covid 19 : Les mesures sanitaires seront appliquées en fonction des directives du moment de la course.

Ce protocole et règlement sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution des directives sanitaires au moment de la course.